Note de rentrée

Bienvenue à l'école Jacques Prévert pour cette nouvelle année scolaire.

Nous espérons que cette année sera riche en découvertes, en progrès et en souvenirs. Vous trouverez dans cette note de rentrée des renseignements pratiques et des informations sur la scolarité de votre enfant.

Chaque enseignant tiendra une réunion d'information, les dates vous seront communiquées rapidement.

Voici l'équipe enseignante:

TPS / PS: Mme et Mme

MS / GS: Mme et Mme

CP / CE1: Mme et M.

CE2 / CM1: Mme

CM1 / CM2: Mme et Mme

Bonne rentrée à tous!

Les horaires de l'école

	Ouverture des grilles	<u>Fermeture des grilles</u>	<u>Fin de la classe</u>
Matin	8h50	9H	12h00
Après-midi	13h20	13h30	16h30

Il est impératif d'arriver avant 9h et avant 13h30 (moments de fermeture des grilles).

<u>Rappel</u>: A l'heure de fin de classe, les élèves sont encore en classe. Le temps qu'ils rangent leurs affaires et s'habillent pour sortir, il peut se passer cinq minutes avant qu'ils ne se présentent à la grille.

Les horaires des services municipaux

→ Accueil périscolaire:

Emily et Claudie accueillent les enfants le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

→ Cantine:

Émily, Claudie et Brigitte encadrent vos enfants de 12h à 13h20. Les enfants s'inscrivent chaque matin pour le lendemain. Les tickets de cantine sont en vente à la Mairie.

Règlement de l'école

Chaque élève a reçu un règlement de l'école, qui devra être lu et signé par ses parents.

En cas d'absence

→ Au plus tard le matin même de l'absence, vous appelez l'école: 03 28 transmettez un mail :

OU VOUS

- → A son retour, l'élève présente à l'enseignant un mot d'excuse sur <u>papier libre</u> (il sera conservé dans le cahier d'appel).
- → Pour annuler un ticket de cantine, il est conseillé de joindre directement Emily avant 11h: 03 28 Mme Landswerdt n'a pas toujours le temps de répondre au téléphone ou d'écouter la messagerie avant midi, il est déjà arrivé que le message ne soit pas passé... et le ticket perdu!

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire lundi 5 Septembre 2011

Vacances de la Toussaint Du samedi 22 octobre 2011

Au jeudi 3 novembre 2011 (reprise des cours).

Vacances de Noël Du samedi 17 décembre 2011

Au **mardi** 3 janvier 2012 (reprise des cours)

Vacances d'hiver Du samedi 25 février 2012

Au lundi 12 mars 2012 (reprise des cours)

Vacances de printemps Du samedi 21 avril 2012

Au lundi 7 mai 2012 (reprise des cours))

Vacances d'été Jeudi 5 juillet 2012 (dernier jour d'école)

En cas de vacances pendant le temps scolaire, vous adresserez un courrier à l'Inspection Académique et une copie à l'école.

Pour joindre l'école

Nous rencontrer ou nous écrire :			
Nous envoyer un mail :			
Nous téléphoner :			
La cantine, l'accueil périscolaire	03 28	(Mme	ne gère pas les tickets de cantine)

Autorisation photos

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous serons amenés à utiliser des photos des enfants de l'école.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous vous remercions donc de cocher les cases suivantes pour nous donner (ou non) votre accord :

Pas D'accord d'accord	
	Pour que des photos de mon enfant soient affichées dans l'école ou collées dans les cahiers.
	Pour que des photos de mon enfant soient transmises aux familles (par exemple en souvenir d'une classe de découverte ou d'un projet) sur un CD-Rom ou un DVD.
	Pour que des photos de mon enfant soient envoyées à des correspondants (élèves d'autres classes).
	Pour que des photos de mon enfant soient publiées dans le journal de l'école ou sur un « livre souvenir » de l'année.
	Pour que des photos de mon enfant soient publiées sur le site internet de l'école (sans le nom de famille de l'enfant).
	Date et signature(s):